**VILLEFRANCHE (Rhône)**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

**N° d'ordre : del24/059**

**Date de la convocation** : 05 juin 2024

**Date d'affichage** : 17 juin 2024

A.R. Transmission Préfecture
069 200 040 590 00016
en date du 17/06/24

**Date de publication sur site Internet CAVBS** : 17 juin 2024

**Nombre de membres du Conseil** : 60

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, HABITAT, MOBILITÉS - Lancement de l'élaboration du Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône**

**********

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE le DOUZE JUIN**
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE.**

**PRÉSENTS : AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DESMULES Marielle, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, FROMENT Benoit, GIRIN Pascal, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LICI Vassili, LIEVRE Gaëtan, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PHULPIN Patrick, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.**
**Delphine d'HARCOURT (suppléante de Michel TROUVE).**

**ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à BLANC Muriel), CHAUMAT Denis (pouvoir à DUMONTET Jean-Pierre), CHEVALIER Armelle (pouvoir à RABOURDIN Catherine), DECEUR Patrice (pouvoir à PHULPIN Patrick), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à CADI Myriam), ESPASA Christophe (pouvoir à FROMENT Benoit), GLANDIER Martine (pouvoir à MOULIN Didier), LIEVRE Patrick (pouvoir à JAMBON Michel), RAVIER Thomas (pouvoir à BAUDU-LAMARQUE Stylite), REBOULE Anne (pouvoir à LONGEFAY Fabrice).**
**AKSU GIRISIT Keziban, BEROUJON MOTTA Angèle, BERTHOUX Béatrice, GIFFON Georges, GUIDOUM Kamel, JONARD Geneviève, LUTZ Sophie, REYNAUD Pascale, SEIVE Capucine.**

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame Véronique PARIOT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre de son plan de mandat, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais-Saône, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a défini les priorités suivantes en matière de mobilité :

- améliorer l'offre de transports en commun ;
- développer les mobilités partagées ;
- encourager les mobilités actives .

Conformément à l'article L.1214-36-A-1 du code des transports, la Communauté d'agglomération a l'obligation de réaliser un Plan Local de Mobilité sur son ressort territorial qui détaille et précise le contenu du plan de mobilité élaboré par SYTRAL Mobilités, en particulier en ce qui concerne les services de mobilité qu'elle organise en application des 4°, 5° et 6° du I de l'article L.1231-1-1 du code des transports :

- 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- 5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- 6° Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Pour préparer le lancement de son Plan Local de Mobilité, la Communauté d'agglomération a lancé la réalisation d'un schéma directeur cyclable dès septembre 2022 et une étude sur les mobilités et les déplacements depuis janvier 2023.

Ces études ont permis d'identifier les pratiques et les besoins de mobilité sur le territoire et d'apporter une première vision stratégique pour le développement des mobilités en lien avec les orientations du Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), du Schéma de Cohérence Territorial du Beaujolais (SCoT) en cours de révision, du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) validé en janvier 2020 et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUi-H) en cours d'élaboration.

Un travail de co-construction a été réalisé avec les 18 communes à travers des entretiens avec les Maires et des ateliers de concertation en mai 2023 permettant d'identifier des enjeux stratégiques pour les mobilités.

En complément, des questionnaires auprès de la population, des employeurs et des salariés du territoire ont permis d'enrichir les connaissances des pratiques et des attentes en matière de mobilité.

Cinq grandes orientations sont ressorties des diagnostics et des ateliers :

- Construire une offre de mobilité territorialisée :
  - Organiser les échanges multimodaux entre le pôle rural et le pôle urbain avec notamment la création de parcs relais dont les premiers pourraient être à Arnas et Gleizé ;

- Proposer un réseau de transports collectifs structurant, en intermodalité avec les autres modes :
  - Créer des couloirs réservés aux bus et améliorer les dispositifs d'insertion pour rendre les transports collectifs attractifs ;
  - Restructurer des lignes de bus en ligne circulaire pour faciliter des déplacements plus directs sans passer systématiquement par le centre de Villefranche-sur-Saône ;
  - Réorganiser les plans de circulation du pôle urbain et le stationnement en cohérence avec l'offre des transports collectifs ;
  - Mieux desservir les zones d'activités en cohérence avec les besoins des entreprises.

- Organiser les pratiques des modes actifs pour les courtes distances :
  - Réaliser un maillage cyclable structurant, continu et sécurisé défini dans le schéma directeur cyclable.

- Développer les modes partagés (covoiturage, autopartage, mobilité solidaire) en complément de l'offre de transport public :
  - Faciliter la mise en relation avec une plateforme dédiée et la mise en place de service de covoiturage adapté ;
  - Développer le service d'autopartage.

- Promouvoir et accompagner la pratique de nouvelles mobilités

A ce jour, la Communauté d'agglomération déjà a franchi une première étape avec :

- une hausse significative du niveau de service sur le réseau de bus urbain Libellule à la rentrée de septembre 2023 et un début de réorganisation des Cars du Rhône ;

- la création de deux aires de covoiturage à Limas et une participation financière pour l'aire de covoiturage à Jassans-Riottier offrant ainsi plus de 230 places de stationnements et une offre de services complémentaires (consignes individuelles pour les vélos, abris pour les covoitureurs et bornes de recharge pour les véhicules électriques) ;
- la mise en œuvre opérationnelle du plan vélo approuvé en février 2022 dont :
  - la mise en place du dispositif d'aide à l'achat de vélo depuis mars 2022 avec plus de 960 aides allouées ;
  - la réalisation du schéma directeur cyclable qui fait partie de l'étude sur les mobilités ;
  - le développement des stationnements pour les vélos avec plus de 1100 places de stationnement existantes ;
  - la promotion de la pratique du vélo à l'occasion de plusieurs manifestations (mai à vélo, challenge mobilité, forum des association semaine du développement durable, etc).

Considérant que l'organisation du territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, conjuguant urbain et rural, nécessite un usage de la voiture individuelle ;

Considérant que des problématiques de saturation existent sur le réseau viaire et sur l'offre de stationnement notamment aux abords de la gare de Villefranche-sur-Saône ;
Considérant que le report modal existe sur les modes de transports alternatifs et complémentaires à la voiture, plus vertueux, tels que les transports en commun, les mobilités partagées et les modes actifs ;
Le PLM de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône a pour ambition d'allier mobilité durable et accessibilité du territoire. Il vise également à favoriser le changement de pratiques de mobilité et à garantir les conditions d'un cadre de vie de qualité.

Le Plan Local de Mobilité se déclinera en 6 phases :
- ✓ Phase 1 : Appropriation des diagnostics du schéma directeur cyclable et de l'étude déplacements et analyse critique des enjeux de la stratégie de mobilité et des propositions d'objectifs de report modal ;
- ✓ Phase 2 : Saisine de l'autorité environnementale (et évaluation environnementale le cas échéant) ;
- ✓ Phase 3 : Plan d'actions détaillé ;
- ✓ Phase 4 : Plan de financement et phasage des actions ;
- ✓ Phase 5 : Communication et une concertation tout au long de la procédure ;
- ✓ Phase 6 : Méthodologie sur le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans le PLM ;

**Vu :**
- **L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;**
- **L'article L.1214-36-A-1 du code des transports ;**
- **La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;**
- **L'ordonnance n° 2021-408 du 8 avril 2021 ;**
- **Le décret n°2021-766 du 14 juin 2021 ;**
- **L'avis de la commission ;**
- **L'avis du Bureau ;**
- **Le rapport ci-dessus.**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
**<u>Article 1</u> : d'approuver le lancement de l'élaboration d'un Plan Local de Mobilité.**
**<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Pascal RONZIERE**
**Président**